

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1975)**

Heft 311

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Représentation

Sur les 115 députés que compte le Grand Conseil neuchâtelois, 85, approximativement, peuvent être classés comme appartenant au secteur tertiaire (industriels, enseignants, avocats, etc.). On dénombre 12 hauts fonctionnaires, secrétaires d'associations, administrateurs, etc.; 19 enseignants, professeurs, assistants, directeurs d'école; 15 juristes, 8 industriels, 12 conseillers communaux; 1 chancelier, 13 agriculteurs et viticulteurs; 4 médecins; 4 ingénieurs; une dizaine d'employés ou ouvriers. Le reste comprend des assistants sociaux, chefs de personnel, commerçants, etc... Une cinquantaine de députés ont une profession indépendante: médecin, architecte, horticulteur, agriculteur, etc.

On peut raisonnablement estimer, en outre, que 75 à 85 députés ont un revenu mensuel supérieur à 3200 francs par mois.

A quelques unités près 21 députés sont nés avant 1921, 47 entre 1921 et 1931, 34 entre 1931 et 1941 et 13 après 1941.

Le parti ouvrier et populaire (6 députés) compte deux professeurs, deux conseillers communaux, un éducateur et un médecin.

Parmi les socialistes (41 députés) la moitié environ gagne 3000 francs ou plus par mois. Le bruit court que le Grand Conseil représente le peuple. Il doit donc y avoir, dans le canton, environ 14 000 avocats et notaires et une dizaine de milliers de conseillers communaux... Quand une classe est au pouvoir, elle y reste pour des siècles.

Seules changent les étiquettes.

Et les occupants des strapontins.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

C'était le bon temps...

On le sait: dans les années qui suivirent la chute de Napoléon, le chancelier d'Autriche Metternich — « M. de Metternich sera quelque jour un grand diplomate: il ment déjà avec assurance! », disait Talleyrand — lança sa grande idée de la Sainte Alliance. Alliance des rois contre leurs peuples, en l'occurrence. De tous temps populaire, l'idée de « Sainte Alliance » ne devait pas disparaître avec Metternich. Aujourd'hui, elle est plus vivante que jamais! Est-ce tout à fait par hasard que les Groupements patronaux vaudois s'en prennent à la démocratisation des études, cependant que « La Nation » poursuit sa guerre, traditionnelle, contre la démocratie tout court?

Dans un article intitulé « Encore la torture » (« La Nation » 1^{er} février 1975), M. A. Morel écrit ces

lignes d'anthologie, que Flaubert n'eût pas manqué de recopier dans son album: « Nous avons dit que le développement généralisé de la torture est dû aux conceptions démocratiques et pacifistes qui dominent l'opinion publique contemporaine... »

D'où l'on conclut aisément que le contraire des conceptions démocratiques et pacifistes, c'est-à-dire les conceptions autocratiques et bellicistes conduisent tout droit à des mœurs dont la douceur arrache des larmes aux plus indifférents...

Avant la Révolution française...

Poursuivant d'ailleurs sur sa lancée, M. Morel ajoute que des siècles d'efforts ont permis d'établir des relations internationales qui écartent les violences envers l'ennemi. « C'est à ce résultat qu'était parvenue la société européenne à la fin

du XVIII^e siècle, avant la Révolution française. » Laquelle Révolution remplaça comme on sait la roue et l'écartèlement par la cruelle guillotine.

« Les bons usages s'apprennent lentement et avec peine, mais se perdent plus rapidement. Néanmoins, au regard de la durée de la vie des nations, ces résultats de la civilisation (auxquels le christianisme participa profondément) se maintinrent comme effets sans leurs causes durant tout le XIX^e siècle. »

La belle vie !

« Cependant les juges d'Abbeville (...) condamnèrent le jeune d'Etallonde, âgé de dix-huit ans : 1. A souffrir le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, ce qui s'exécute de manière que si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles de fer et on la lui arrache.

2. On devait lui couper la main droite à la porte de la principale église.

3. Ensuite il devait être conduit dans un tombeau à la place du marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à petit feu. » (Lettre de Cassen, avocat du Roi, à M. le marquis de Beccaria — nous sommes en 1765.)

Auparavant, les accusés n'étaient pas torturés, ils étaient « questionnés », question ordinaire et extraordinaire.

En ce qui concerne les usages au XIX^e siècle, non pas en régime démocratique, mais dans la Sainte Russie, je recommande fort le témoignage de Kadomtsev et Guenkine (in: « Tu peux tuer cet homme », NRF 1950): « A la maison centrale de Tobolsk ». M. Morel est un plaisantin.

Si nous parlions d'autre chose ?

Quant à moi, je ne saurais trop vous recommander la lecture du roman de Jacques Mercanton, « L'Été des Sept Dormants ».

J. C.